

# COMMUNE DE COURLAY

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 13 décembre 2021 à 19h30, le Conseil municipal de la commune de COURLAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. GUILLERMIC André, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 7 décembre 2021.

**Présents** : Mr GUILLERMIC André, Mr GOBIN Gilles, Mmes DIGUET Francette, VERDON Claudine, Mrs GUILLOTEAU Guy, FUZEAU Pascal, Mmes BAUDOUIN Linda, CAILLAUD Louisette, DENIS Lucie, GONNORD Catherine, PASQUIER Alice, Mr PUAUD Christian, Mme ROUSSELOT Nathalie, MMS. MARILLEAUD Freddy, TOURRAINE France, VERGER Jean-Yves

**Absents excusés** : Mme BERAUD Emilie (pouvoir à PASQUIER Alice en date du 10/12/2021), DOYEN Olivier (pouvoir à GUILLOTEAU Guy en date du 13/12/2021), LANDRY Jean-Michel (pouvoir à DIGUET Francette en date du 13/12/2021)

Mme VERDON Claudine a été désignée secrétaire de séance

### N° 073-13-12-2021 : Vote des tarifs pour 2022

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal qu'il est habituel de revoir les tarifs annuellement et qu'il convient donc de définir ceux qui seront applicables à partir du 1er janvier 2022.

Il propose 2 possibilités :

- Hausse de 1%
- Hausse de 2%

Après discussion, et au vu de la conjoncture actuelle et de l'inflation, le Maire décide de mettre la décision au vote à main levée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- Une hausse de 2% (avec arrondis)
- Les tarifs applicables à compter du 1er janvier 2022 sont définis comme suit :

DESIGNATION	Tarifs 2022
<b>LOCATION DES SALLES</b>	
<b>SALLE DES FETES ET ESPACE DU MIDI</b>	
1 salle avec bar pour les associations et les entreprises de la commune	107 €
1 salle avec bar pour les associations et les entreprises hors commune	154 €
1 salle avec bar pour les habitants de la commune,	199 €
1 salle avec bar pour les habitants hors commune	253 €
Vin d'honneur ou 1 salle seule pour les habitants de la commune	130 €
Vin d'honneur ou 1 salle seule pour les habitants hors commune	180 €
1 salle avec espace traiteur pour les associations et les entreprises courlitaïses	223 €
1 salle avec espace traiteur pour les associations et les entreprises hors commune	301 €

# COMMUNE DE COURLAY

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 décembre 2021

1 salle avec espace traiteur pour les habitants de la commune	301 €
1 salle avec espace traiteur pour les habitants hors commune	442 €
* 1/2 jour pour préparation pour les habitants de la commune	65 €
* 1/2 jour pour préparation pour les habitants hors commune	99 €
Location 2 salles simultanées / les habitants de la commune : 2 j1/2 consécutifs	661 €
Location 2 salles simultanées / les habitants hors commune : 2 j1/2 cons	905 €
Location des 2 salles pour une journée pour les habitants de la commune	448 €
Location des 2 salles pour une journée pour les habitants hors commune	652 €
Location 2 salles pour une journée pour associations et entreprises courlitaïses	376 €
Location 2 salles pour une journée pour associations et entreprises hors commune	582 €
CAUTION POUR MICRO SONO : par micro	386 €
<b>Pour toute location de salle, le deuxième jour consécutif est 1/2 tarif</b>	
<b>SALLE MARIE BERTHELOT</b>	
* Repas	41 €
<b>SALLE ROBERT BOBIN</b>	
* Vin d'honneur pour les associations courlitaïses ou les habitants de la commune	65 €
* Vin d'honneur pour les habitants hors commune	99 €
* Repas, banquet pour les habitants de la commune	116 €
* Repas, banquet pour les habitants hors commune	200 €
* Ménage	55 €
<b>SALLE DU STADE MUNICIPAL</b>	
* Repas	92 €
<b>CAUTIONS</b>	
Caution pour une salle	103 €
Caution pour deux salles	206 €
<b>DROITS DE PLACE</b>	
* Vente de produits alimentaires	2,75 €
* Droits de place avec branchement électrique	5,05 €
* Vente autres produits	49 €
<b>LOCATION DE MATERIELS</b>	
* Tables	2,35 €
* Bancs	1,25 €
* Chaises	0,50 €
* Forfait transport tables, bancs et chaises	21 €
<b>CIMETIERE</b>	
* Cinquantenaire : le m <sup>2</sup>	52 €
* Colombarium : * trentenaire : acquisition + 1 <sup>ère</sup> concession	670 €

# COMMUNE DE COURLAY

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 décembre 2021

* cinquantenaire : acquisition + 1 <sup>ère</sup> concession	1 132 €
* Renouvellement concession pour 30 ans	100 €
* Cavurne : * Trentenaire : acquisition	350 €
1 <sup>ère</sup> concession de 30 ans	100 €
* Renouvellement concession pour 30 ans	100 €
* Plaque sur stèle jardin du souvenir	54,50 €
<b>DIVERS</b>	
* Photocopie * noir et blanc A4	0,20 €
* noir et blanc A3	0,35 €
* couleur A4	0,50 €
* couleur A3	1,00 €
Fax : 1 <sup>ère</sup> feuille	0,80 €
feuilles suivantes	0,50 €
* Tarif pour refaire les clés d'une salle louée	99 €

Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à faire appliquer ces tarifs à compter du 01/01/2022 et à signer tous documents nécessaires

---

### N° 074-13-12-2021 : Convention avec GEREDIS pour déplacement d'un poteau électrique au lieu-dit La Fontaine

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la réorganisation routière du lieu-dit La fontaine, il serait nécessaire de déplacer un poteau d'électricité.

Il a été demandé à GEREDIS d'étudier et chiffrer cette intervention

Monsieur le Maire présente aux élus la proposition technique et financière présentée par GEREDIS. La participation financière prévisionnelle de la commune est de 4 492,99 € H.T. soit 5 391,59 € T.T.C.

S'il y a accord de la collectivité, il s'avère nécessaire de passer une convention avec GEREDIS pour définir les conditions

Après en avoir pris connaissance et avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de déplacer le poteau d'électricité pour une participation prévisionnelle de 4 492,99 € H.T. soit 5 391,59 € T.T.C.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec GEREDIS et tous autres documents nécessaires

---

### N° 075-13-12-2021 : Convention avec l'aggl2B pour l'étude des autorisations d'occupation des sols

Vu la loi pour l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) du 16 octobre 2018 ;

Vu les délibérations respectives du Bureau communautaire de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais B-01-2014-6 en date du 15 janvier 2014, et B-02-2014-3 du 11 février 2014, ayant pour objet de proposer à ses communes membres une prestation relative à « l'application du droit des sols » ;

# COMMUNE DE COURLAY

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 décembre 2021

Vu la délibération du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais en date du 9 novembre 2021 portant approbation du Plan local d'urbanisme (PLUi) ;

Vu l'approbation de l'élargissement de la prestation de service communautaire « Application du droit des sols » à l'ensemble des communes membres

Considérant les conventions précédemment conclues avec les communes membres portant sur la prestation  
« Application du droit des sols » ;

Il est décidé de remettre à jour les conventions d'autorisations d'occupation des sols pour l'ensemble des communes.

Le conseil Municipal est donc appelé à donner son accord pour passer une convention pour l'étude des autorisations d'occupation des sols par l'agglomération et ainsi définir les missions respectives des communes membres et de l'agglomération dans l'instruction des dossiers d'occupation des sols

Après avoir pris connaissance des missions respectives, le conseil municipal décide à l'unanimité :  
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous autres documents nécessaires

### N° 076-13-12-2021 : Décisions budgétaires de fin d'année pour le lotissement Les Charmes 1

Monsieur le Maire signale au Conseil municipal qu'il est nécessaire en cette fin d'année de prévoir des opérations de fin d'exercice pour le lotissement Les Charmes 1.

Il présente aux élus les opérations comme suit :

<b>LOTISSEMENT Les Charmes 1</b>			
Désignation	Article	Dépenses	Recettes
Variation des stocks de terrains aménagés	71355-042		32 945,32 €
Terrains aménagés	3555-040	32 945,32 €	
Terrains aménagés	3555-040		32 945,32 €
Variation des stocks de terrains aménagés	71355-042	32 945,32 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- accepte ces propositions

Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer tous documents nécessaires

### N° 077-13-12-2021 : Décision à prendre suite aux conclusions du commissaire enquêteur pour l'aliénation de portions de chemins ruraux : Chemin rural de l'Aubretière et chemin rural dénommé Rue des Jardins

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par DCM 2021-066 du 11 octobre 2021, Le conseil municipal a décidé d'ouvrir une enquête publique préalable à l'aliénation de 2 portions de chemins ruraux :

- une portion du chemin rural de «Aubretière » au lieu-dit l'Aubretière
- une portion du chemin rural dénommé « rue des Jardins » limitrophe avec la commune de CHANTELOUP, le chemin étant partagé entre les 2 communes sur la longueur

# COMMUNE DE COURLAY

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 décembre 2021

---

Par arrêté municipal n° 2021-291 du 22/10/2021 Monsieur le Maire a lancé la procédure d'enquête publique et désigné Mr Boris BLAIS, commissaire enquêteur.

L'enquête a eu lieu du 15/11/2021 au 29/11/2021 et Monsieur le Maire présente à l'assemblée les conclusions du commissaire-enquêteur.

Celui-ci a donné un avis favorable :

- pour la portion du chemin rural de « Aubretière » au lieu-dit l'Aubretière
- pour la portion du chemin rural dénommé « rue des Jardins » limitrophe avec la commune de CHANTELOUP, le chemin étant partagé entre les 2 communes sur la longueur avec toutefois une recommandation : que la commune trouve une solution avec l'acquéreur privé afin de garantir aux véhicules l'accès à une surface suffisamment grande pour faire demi-tour sur la portion de chemin restant propriété de la commune et ainsi garantir la sécurité

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de suivre les avis du commissaire-enquêteur pour ces deux dossiers
- de procéder à la désaffectation des portions à vendre des chemins ruraux de l'Aubretière et de la Rue des Jardins
- de poursuivre l'aliénation de ces portions de chemins
- de saisir le service des domaines pour avis avant de déterminer le prix de vente aux acquéreurs
- de mettre à la charge des acquéreurs les frais de géomètre et de notaire
- de trouver une solution pour permettre le demi-tour sur la portion de chemins restant propriété de la commune pour la Rue des Jardins
- Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer tous documents nécessaires

---

### **N° 078-13-12-2021 : Demande de subventions auprès du Conseil Départemental pour le raccordement de plusieurs bâtiments communaux à la chaufferie bois du restaurant scolaire**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que par délibération N° 2021-071, la commune de COURLAY a déposé une demande de subvention au titre de l'opération « CAP RELANCE 2021 » pour le raccordement de bâtiments municipaux ( M.A.M., Ecole primaire et mairie ) à la chaufferie bois du restaurant scolaire construit en 2019.

Cependant, le Conseil départemental vient de signaler à la commune qu'il pouvait participer sur la base d'une partie seulement du devis au titre de « CAP relance 2021 » mais que le reste du devis pouvait bénéficier d'une subvention au titre de l'environnement dans le cadre des opérations sur les énergies renouvelables.

Il faut donc ainsi revoir le plan de financement

Le montant prévisionnel total des travaux s'élève toujours à 69 700 € H.T. soit 83 640 € TTC mais l'opération « CAP relance 2021 » se base uniquement sur la distribution sur les corps de chauffe pour un montant de 28 536,08 € H.T. + les corps de chauffe pour 20 154,63 € H.T. soit un total de 48 690,71 € H.T. et le reste du devis soit 21 009,29 € est pris au titre de l'opération « Environnement rubrique Energies renouvelables »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter le projet tel que présenté
- la dépense est inscrite au budget 2021
- de demander les deux subventions auprès du Conseil Départemental
- Le plan de financement est prévu comme suit :
  - Subvention CAP RELANCE 2021 : 15 165 €
  - Subvention au titre de l'environnement rubrique Energies renouvelables : 4 200 €
  - Autofinancement : 50 335 € H.T + TVA soit 64 275 €
  - Monsieur le Maire est autorisé à signer tous documents nécessaires

# COMMUNE DE COURLAY

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 décembre 2021

---

### N° 079-13-12-2021 Subvention au Tour Cycliste 79 pour une arrivée d'étape sur la commune de COURLAY en 2022

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été sollicité par le TOUR CYCLISTE 79 pour une arrivée d'étape du Tour des Deux-Sèvres en 2022.

Il présente aux élus le projet de convention à signer pour bénéficier de cette manifestation qui est prévue le jeudi 14 juillet 2022.

Il précise que la subvention demandée à la collectivité est de 3 750 € plus un vin d'honneur et l'achat de bouquets à remettre aux vainqueurs

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention
- s'engage à prévoir les crédits nécessaires au budget primitif 2022 pour la subvention de 3 750 € plus la fourniture d'un vin d'honneur et des bouquets aux vainqueurs
- Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer tous documents nécessaires à l'organisation de cette manifestation qui aura lieu le jeudi 14 juillet 2022

---

### N° 080-13-12-2021 Décisions budgétaires de fin d'année pour le lotissement Les Charmes 2

Monsieur le Maire signale au Conseil municipal qu'il est nécessaire en cette fin d'année de prévoir des opérations de fin d'exercice pour le lotissement les Charmes 2

Il présente aux élus les opérations comme suit :

<b>LOTISSEMENT Les Charmes 2</b>			
Désignation	Article	Dépenses	Recettes
Variation des stocks de terrains aménagés	71355-042		3 631,92 €
Terrains aménagés	3555-040	3 631,92 €	
Terrains aménagés	3555-040		3 631,92 €
Variation des stocks de terrains aménagés	71355-042	3 631,92 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- accepte ces propositions

Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer tous documents nécessaires

---

*La séance du conseil municipal du 13/12/2021 comporte 8 délibérations numérotées de 073-13/12/2021 à 080-13/12/2021.*

**Les prochaines séances du Conseil Municipal sont fixées au 10 janvier, 7 février, 7 mars, 4 avril, 9 mai, 13 juin et 11 juillet 2022.**